

Ce guide est conçu pour vous aider à orienter vos conversations avec les clients au sujet des limites de cotisation au CELI. L'ARC a souligné l'importance d'éviter les cotisations excédentaires, qui peuvent entraîner des pénalités. Utilisez ce guide pour fournir des renseignements clairs et exacts et pour aider les clients à gérer leurs comptes de façon responsable.

Qu'est-ce qu'un CELI ?

Un Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) permet aux Canadiens de gagner un revenu de placement libre d'impôt. Les cotisations ne sont pas déductibles d'impôt, mais les retraits sont libres d'impôt.

Droits et limites de cotisation

Quel est mon droit de cotisation au CELI ?

Votre droit de cotisation se compose de :

- **Limite annuelle** : Le plafond en dollars du CELI pour l'année en cours tel qu'établi par l'ARC. Consultez le [site web de l'ARC](#) pour plus d'informations.
- **Droits inutilisés** : Les droits de cotisation inutilisés des années précédentes.
- **Retraits** : Les retraits effectués au cours des années précédentes (à l'exclusion des transferts directs).

Comment vérifier mon plafond de cotisation au CELI ?

Connectez-vous à Mon dossier de l'ARC pour :

- Consulter vos droits de cotisation.
- Confirmer que votre CELI est enregistré.
- Examiner vos opérations.
- Suivre vos cotisations (vous êtes responsable du suivi de vos cotisations).

Cotisations excédentaires

Puis-je verser des cotisations excédentaires à mon CELI ?

Oui. Si vous cotisez au-delà de vos droits de cotisation disponibles, vous devrez payer une pénalité fiscale.

Comment survient une cotisation excédentaire ?

- Mise en place de **cotisations préautorisées** et ajout de dépôts supplémentaires sans vérifier votre plafond.
- Détention de **plusieurs CELI** dans différentes institutions et absence de suivi de toutes les cotisations.
- Effectuer un **transfert indirect** entre CELI est considéré comme une cotisation. Cela se produit lorsque vous retirez des fonds d'un CELI et les déposez ensuite dans un autre CELI.

Que se passe-t-il si je cotise trop ?

- L'ARC impose **1 % par mois** sur le montant excédentaire jusqu'à son retrait.
- Vous recevrez un avis ou une lettre dans votre compte ARC ou par la poste.

Comment corriger une cotisation excédentaire ?

- **Retirez immédiatement le montant excédentaire** afin de réduire les pénalités.
- L'ARC peut renoncer ou annuler l'impôt si vous fournissez une explication écrite démontrant qu'il est juste de le faire.

Conseils pour éviter les pénalités

- Suivez vos cotisations dans l'ensemble de vos comptes.
- Vérifiez votre compte ARC avant de faire des dépôts.
- Soyez prudent avec les transferts entre CELI.

Ressources

- ARC — Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) : <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/individuals/topics/tax-free-savings-account.html>.
- ARC — Mon dossier : <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/e-services/e-services-individuals/account-individuals.html>.